

NEW

COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER : LES NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT

Durée : 14 heures
Lieu : sur site en Occitanie

Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)
Être en contrat avec un employeur

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection
Étude de cas concrets

Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

Points forts

Parents Aujourd'hui propose aux assistants maternels, une version unique de cette formation : adaptée de l'Approche Empathique de l'Enfant et des célèbres ateliers créés par Isabelle Filliozat. Nos formateurs sont formés à la méthode Filliozat®

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'identifier les fondamentaux des neurosciences affectives et sociales et ainsi proposer un accompagnement plus pertinent et prévenant.

Description

SAVOIRS :

- Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant.
- Les différents types de prévention et le principe d'attention précoce.
- La notion de sphère de développement, ses différentes dimensions et ses grands principes.
- Les principaux apports de la théorie de l'attachement.
- Les postures favorables au développement de l'enfant, à la prise en compte de ses compétences et au développement d'un attachement «sécure».
- Les besoins fondamentaux et les rythmes biologiques de l'enfant.
- L'adolescence et ses principaux changements : pubertaire, affectif et cognitif.
- Le processus d'interaction des différents cercles de vie dans l'accompagnement de l'adolescent.
- Les troubles de l'adolescence et les signes d'alerte.
- Les violences éducatives ordinaires et les stéréotypes de genre.

SAVOIR-FAIRE :

- Analyser les postures favorables au développement de l'enfant, à la prise en compte de ses compétences et au développement d'un attachement «sécure».
- Actualiser ses connaissances sur le développement global de l'enfant via les relais d'informations appropriés et intégrer les évolutions réglementaires.
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratique

SAVOIR-ÊTRE :

- Être observateur
- Être ouvert
- Être curieux

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

